

vendredi 10/04/2009 – n°53

## Pôle emploi : 30 propositions du CNML pour une nouvelle coopération avec les missions locales



➤➤ Lors de l'installation du nouveau Conseil national des missions locales à Bercy le 24 mars dernier, le président Bernard Perrut a remis au secrétaire d'Etat chargé de l'emploi Laurent Wauquiez, les propositions pour déterminer la place des missions locales au sein du SPE, en particulier leur coopération avec Pôle emploi.

Élaboré par le secrétariat général du Conseil, ce rapport intitulé « Une nouvelle coopération entre les missions locales et Pôle emploi » fait suite à la lettre de mission de la ministre de l'économie Christine Lagarde. Il s'appuie sur la consultation d'une cinquantaine de personnes lancée par le CNML en juin 2008 et sur l'évaluation des trois dernières années de partenariat renforcé entre l'ANPE et son premier réseau de co-traitant que sont les missions locales.

Pour l'ANPE, la co-traitance consiste, en pratique, à confier aux missions locales le suivi d'une partie des jeunes de 16 à 25 ans. En 2008, celles-ci ont accompagné plus de 140 000 jeunes demandeurs d'emploi pour le compte de l'Agence. Ce travail en commun est défini depuis 2006 dans un accord cadre qui vient d'être prolongé d'un an avec Pôle emploi. Un nouvel accord est prévu pour 2010.



L'étude présente 30 propositions pour répondre à trois objectifs :

- > Mieux définir le rôle spécifique des missions locales, opérateur spécialisé au sein du SPE, pour accompagner les jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la vie active.
- > S'appuyer sur un partenariat dense qui offre des complémentarités opérationnelles de métiers.
- > Animer et soutenir le partenariat entre le réseau des missions locales et celui de Pôle emploi.

Le CNML propose d'intégrer ces propositions dans un contrat de progrès.

► [Le rapport du CNML « Une nouvelle coopération entre le réseau des missions locales et Pôle emploi »](#)